

COMMISSION DES INSTITUTIONS DE  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉVALUATION DU MODE DE SCRUTIN QUÉBÉCOIS

Mémoire présenté à  
Claude Lachance, président de la Commission  
Henry-François Gauthier, vice-président de la Commission  
Louis Breault, secrétaire de la Commission

Le 1<sup>er</sup> mai 2002

Da Yang

## Table des Matières

<u>Présentation du problème:</u> .....	3
<u>Lacunes du système actuel :</u> .....	4
<u>Système proposé :</u> .....	5
<u>Conclusion :</u> .....	9
<u>Bibliographie</u> .....	10

## Présentation du problème:

Tout d'abord, le mode de scrutin est une technique pour la tenue des élections. Celui-ci permet tout simplement de transformer le vote populaire en sièges à l'assemblée parlementaire. Le mode de scrutin en vigueur actuellement au Québec et au Canada est le scrutin uninominal majoritaire à un tour (SMUIT).

La réforme du système de mode de scrutin au Québec forme un débat politique vieux de plus de quarante décennies. Certains jugent tout simplement que ce système est désuet. Or depuis peu, le débat est relancé depuis que le nouveau ministre responsable de la réforme électorale et de la réforme parlementaire, Jean-Pierre Charbonneau a décidé d'entamer une consultation publique à ce sujet. Tout d'abord, l'enjeu principal est sûrement la volonté du gouvernement à corriger les lacunes du système SMUIT utilisé actuellement qui comporte certaines lacunes qui entachent présentement l'exercice d'un système purement démocratique dans notre province. Vous ne serez point surpris d'apprendre que le parti au pouvoir c'est-à-dire le Bloc québécois fut élu gouvernement majoritaire malgré qu'il arriva deuxième au vote aux élections de 1998. Cette distorsion engendrée par le mode de scrutin actuel attise de nombreuses critiques de la part de la population mais aussi de la part des politiciens. L'ancien Premier ministre québécois René Lévesque le qualifiait même de « démocratie infecte »<sup>1</sup>. D'autres spécialistes comme Jean-félix Chenier, professeur de politique, accuse le mode de scrutin de ventiler un système électoral

---

<sup>1</sup> « Le présent mode de scrutin est démocratiquement infect », Journal de Montréal, 11 décembre 1972 .

désuet qui défavorise l'exercice du droit de vote au Québec et va même à l'encontre de la démocratie<sup>2</sup>.

### **Lacunes du système actuel :**

L'objectif d'une élection dans la vie politique est majeur. C'est celle-ci qui mène à l'objectif même de la démocratie. C'est-à-dire que les citoyens contrôlent les institutions politiques en exerçant leur droit de vote. Voilà pourquoi trouver un système de mode de scrutin efficace et proportionnel à la volonté du peuple est essentiel à toute démocratie. Le système au Québec et au Canada détermine la victoire d'un parti politique à partir du nombre de comtés remportés et non par nombre de votes reçus. Les comtés qui possèdent une population faible à le même poids politique qu'un comté ayant une forte population comme la grande région de Montréal. Un parti politique a donc avantage à améliorer ces infrastructures dans les petits comtés puisqu'il s'agit de marketing politique à coûts moindres au lieu de dépenser pour des méga-projets dans les métropoles à un coût faramineux. Nous sommes donc en situation d'injustice. Une minorité bénéficie donc beaucoup plus d'appuis politiques aux dépens d'une majorité. De plus, le vote de la majorité des électeurs est perdu à la fois au niveau des comtés et au niveau national. On assiste donc aux phénomènes des comtés orphelins. Certains politiciens se demandent à quoi sert un partisan Péquiste dans le comté de Westmount. Il s'agit littéralement d'un gaspillage puisque ce vote aurait probablement une signification beaucoup plus grande dans les comtés où la lutte entre candidats du PLQ et du PQ s'annonce beaucoup plus chaude. D'ailleurs, le mode de scrutin actuel renverse même souvent la décision populaire. Il est

---

<sup>2</sup> « La force de l'immobilisme ou le confort d'un système désuet » La presse, 10 septembre 2001.

inconcevable qu'un parti ayant l'appui majoritaire de la population perdent les élections à cause du mode de scrutin. Le SMUIT est certes appréciée pour sa grande simplicité. Néanmoins, celle-ci ne peut justifier l'énorme distorsion engendrée par le système actuel qui va à l'encontre de la démocratie.

### **Système proposé :**

Le mode de scrutin mixte permet en effet de concilier des exigences d'une démocratie qui ne peut s'appliquer d'une façon parfaite. En effet, une élection ne vise pas seulement à représenter le vote des citoyens en nombres de sièges. « Elle doit également faciliter la relation de pouvoir entre gouvernants et gouvernés, permettre la communication entre les auteurs de la décision politique et ceux auxquels elle s'applique »<sup>3</sup>. Le mode de scrutin mixte tente de profiter de tous les avantages des modes de scrutin majoritaire et de la représentation proportionnelle, sans leurs inconvénients. La technique consiste à donner deux bulletins de votes au lieu d'une.

Voici les objectifs d'un éventuel nouveau mode de scrutin :

1-Meilleure représentativité

2-conserver une simplicité

3-donner davantage de légitimité aux petits partis ou diminuer le phénomène de quasi-bipartite au Québec.

Éliminons tout de suite le mode de scrutin proportionnel pour la simple et bonne raison que le système, malgré le respect d'une représentativité presque parfaite, envoie aux oubliettes la relation essentielle qu'un député de comté, à titre d'exemple, doit conserver avec ses citoyens. L'absence du transmetteur entre l'émetteur et le récepteur dans la vie politique peut causer un

désintérêt populaire à l'exercice du droit de vote. L'augmentation de l'abstentionnisme se voit donc une conséquence inévitable d'un tel système. Il ne faut pas oublier qu'en démocratie, les agents politiques doivent être accessibles aux citoyens afin qu'ils puissent manifester un certain intérêt ou du moins l'impression que les enjeux politiques le concernent. Retenons alors un système mixte comme celui de l'Allemagne. Les deux bulletins de vote se composent alors de façon suivante : On choisit tout d'abord l'individu, affilié ou non à un parti, le plus capable de représenter localement les citoyens un peu comme le bulletin de vote actuel au Québec. Au deuxième vote, le citoyen vote pour le parti parmi une liste qu'il préfère. Les gens votent donc deux fois : une fois pour le parti politique et une autre fois pour le candidat. Pour diviser le parlement, la première moitié de celle-ci serait composée des députés issus du premier vote issu du SMUIT. La deuxième moitié sera issue du nombre de votes attribués aux partis afin de compenser les distorsions causées par le scrutin majoritaire uninominal à un tour. Ce système comporte des avantages remarquables. En effet, les électeurs peuvent voter selon leurs préférences idéologiques et conserver leur deuxième vote pour la préférence du candidat du comté qu'il préfère. Un citoyen souverainiste pourrait donc voter pour Jean Chrétien pour les énormes efforts politiques déployés pour améliorer le développement de la ville de Chicoutimi tout en choisissant le Parti québécois pour son caractère idéologique. Il faut aussi ajouter une loi électorale qui empêcherait d'éventuels partis extrémistes d'atteindre le pouvoir par le mode de scrutin proportionnel. Je suggère un taux minimal de 5% des voix. Il s'agit d'un taux tout à fait raisonnable qui favorise l'entrée aux petits partis politiques. Celles-ci ajouteront sûrement une nouvelle dynamique puisque l'idée de la représentativité des opinions sera accentuée et que la domination du PQ et du PL en prendra un coup. La diversité des idées ne reflète-t-elle pas la représentativité des opinions dans notre société ? De plus, la chambre d'assemblée serait dès lors

---

<sup>3</sup> G Lorient, Pouvoir, idéologies et régimes politiques, Loral, Études vivantes

constituée de deux sortes d'élus : le député local et le député régional-national. Le premier est surtout préoccupé par les demandes des mandants de sa circonscription tandis que l'autre s'intéresse davantage aux grands problèmes de la région et du pays. Le système sollicite alors un profil différent des intérêts de la population qui reflète un profil de la réalité politique. Leur conciliation représente un atout majeur pour la démocratie représentative. Le mode de scrutin actuel avantage également les partis uniques dans un certain positionnement idéologique. À titre d'exemple, le Parti québécois se fait gruger des votes par l'Action démocratique du Québec puisque les deux partis présentent un discours politique et idéologique similaire. Le Parti libéral a donc tendance à profiter de cette situation puisqu'il s'accapare d'une majorité relative et non absolue. Il s'agit essentiellement d'un système injuste puisque l'idée de la représentativité n'est pas respectée. Cependant, le mode de scrutin mixte permet d'annuler l'effet pervers des distorsions puisque les partis pourraient s'allier afin de former une coalition puisque c'est le pourcentage de vote reçu qui compte et non le nombre de comté. L'essentiel donc, en abordant une étude ou un débat sur les modes de scrutin, c'est de retourner aux vrais propriétaires des institutions démocratiques que sont les citoyens. Les partis politiques n'ont pas à décider pour nous les citoyens. On tient des élections précisément pour que les citoyens disent ce qu'ils veulent des partis politiques. Le meilleur mode de scrutin pour une société donnée, c'est celui qui offre la plus grande liberté de choix aux électeurs, celui qui assurera une représentation au sens fort, celui qui sera et qui restera sous le contrôle des électeurs<sup>4</sup>. Chaque citoyen est d'abord un citoyen plutôt qu'un élément dans la stratégie de partis politiques. Or, le mode de scrutin mixte répond le mieux aux attentes semblable à celui de l'Allemagne réponds le mieux aux volontés réels d'établir une véritable démocratie à travers un mode de scrutin adéquat tout en conservant

---

<sup>4</sup> « Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin (démocratiquement infect), LA tribune du MDN, André Larocque, le 15 avril 2002

une simplicité aux allures de réformes qui nous prive de complications bureaucratiques d'un éventuel changement radical.



## **Conclusion :**

Bref, l'importance de la reprise du débat au Québec est que celui-ci ait lieu. Il est important que ce soient les citoyens qui participent à ce débat et qu'ils bénéficient de la meilleure information possible. La façon la plus sûre pour qu'il ne se passe rien du tout est de laisser l'initiative aux partis politiques. Les échecs précédents nous confirment l'insipidité du gouvernement face à la question qui perdure depuis trente ans dans le paysage politique québécois. J'en suis donc fier de pouvoir contribuer à la démocratie en venant un système mixte, qui selon moi représente sans aucun doute le système le plus approprié à la réforme de scrutin au Québec. Cependant, il faut espérer que l'initiative au PQ à faire ressortir le débat est une volonté sincère d'enrichir la démocratie du Québec et ne consiste point que d'une simple stratégie électorale d'allier quelques votes. Les citoyens veulent surtout une saine réforme et non un cours de marketing politique 101.

## Bibliographie

### Documents et magazines

1. Jean-Félix Chenier, « L'importance du mode de scrutin en démocratie » document distribué dans le cadre du cours de pol 940, Collège Jean-de-Brébeuf.
2. Pierre-f Côté, « Pour un mode de scrutin équitable », La commission de la représentation électorale. 1986 199p.
3. Robert Burns, « Ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire », Québec, éditeur officiel, 1979 235p.
4. Gilles Pageau et Jacques Laflamme, « Le système électoral Québécois », Québec, éditeur officiel, 1982, 253p.
5. Paul Cliche, « La réforme prioritaire du mode de scrutin » Le Devoir, le vendredi 15 mars 2002, p. A6
6. Jean-Félix Chenier et André Larocque, « La force de l'immobilisme ou le confort d'un système désuet », La Presse, le lundi 10 septembre 2001 p.A16
7. André Larocque, « La place de mode de scrutin dans une nouvelle démocratie », Le Soleil, le mardi 2 avril 2002, p.A19

### Sites Internet :

1. [www.LaPolitique.com](http://www.LaPolitique.com)
2. <http://www.democratie-nouvelle.qc.ca> « Il faut se débarrasser d'un mode de scrutin (démocratie infect) »